

**CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
EN PRÉSENCE DU COMITÉ D'INITIATIVE ET DE
CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT**

SÉANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2016

La séance du Conseil d'arrondissement en présence du Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^{ème} arrondissement de Paris, en salle des fêtes de la Mairie.

Élus présents

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON et Mme Isabelle CHARPENTIER.

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, M. David BELLARD, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS et Mme Leïla DIRI.

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Francine BAVAY-GUILLAUME, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Nicole SPINNEWEBER et M. Eric GARANDEAU.

Excusés

M. Stéphane MARTINET
M. Bastien RECHER
Mme Dominique KIELEMOËS
M. Christian SAINT-ETIENNE
Mme Marine MALBERG
M. Jacques LEFORT
Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND

A 18h30, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Mesdames, Messieurs, je vous propose de désigner Mme Nawel OUMER comme secrétaire de séance. Je voudrais saluer l'ensemble des responsables associatifs présents aujourd'hui et l'ensemble des citoyens qui sont venus assister à ce Conseil d'arrondissement. M. Jean-Pierre CORSIA et les associations du CICA ont préparé cette séance. Cinq questions seront posées. M. CORSIA, pouvez-vous nous exposer l'organisation de nos travaux ? »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire, chers collègues. Le Conseil d'arrondissement avec une ouverture CICA devient un rituel. Il permet aux associations d'interpeler les élus en leur posant des questions. Mais nous n'avons pas exclu de pouvoir, si les circonstances le permettent, organiser des événements spécifiques CICA. Je voulais vous informer que le CICA a beaucoup travaillé cette année sur la problématique du dérèglement climatique et sur la COP21. Beaucoup d'ateliers ont été organisés sur les thèmes de l'alimentation, la consommation responsable, les éco-gestes et la solidarité internationale. Au total, près de 40 associations ont participé à ces ateliers. Il est maintenant prévu d'organiser une restitution de ces travaux d'ateliers, de permettre des échanges et de continuer la sensibilisation au dérèglement climatique. Vous savez que la diplomatie française a permis de bonnes avancées au niveau des résultats de la COP21. Il est assez unique que 187 pays signent un accord. Mais le plus difficile reste à faire car c'est lors de la COP22, dans un an, que la ratification définitive pourra être effectuée. Entre temps, les chantiers ne doivent pas s'arrêter. C'est la raison pour laquelle j'encourage le CICA et les associations à continuer ce travail. Nous avons programmé pour le 23 mars une réunion CICA qui permettra de restituer les travaux des ateliers sur la COP21.

Aujourd'hui nous sommes réunis pour les questions posées aux élus. Il y aura un autre CICA avec des questions au cours du second semestre. Nous avons sélectionné cinq questions. La première question sera posée par Mme Martine COHEN et M. Zouhir BOUDJEMA. »

Question n° 1, relative à l'organisation d'un événement sur la laïcité à la Mairie du 11^e, posée par Mme Martine COHEN (Association ASQP) et M. Zouhir BOUDJEMA (Association Fen'Art)

M. le Maire : « Merci beaucoup. La parole est donc à l'association Fen'Art et ASQP. »

Mme COHEN : « Bonsoir. Merci de nous donner la parole. Notre question concerne le projet dont le titre n'est pas totalement arrêté, « Pratiques artistiques et culturelles : de l'ouverture à soi et aux autres, au respect de toutes les convictions ». »

Dans les débats actuels sur la laïcité, certains demandent que l'on s'en tienne strictement à la loi et rappellent que la laïcité implique le respect de toutes les convictions, religieuses ou philosophiques, et la liberté de manifester publiquement ses opinions tant qu'elles ne portent pas atteintes à l'ordre public. D'autres proposent que l'on instaure de nouvelles lois afin de limiter l'influence de certains groupes religieux et la pression sociale qu'ils exercent parfois sur leur entourage, pouvant aller éventuellement jusqu'à la violence.

Pour aborder ces débats très passionnés autour du principe de laïcité, il nous paraît préférable de partir de pratiques artistiques et culturelles explicitement orientées à l'ouverture à l'autre, aux autres. Ces expériences concrètes de rencontres permettraient d'entamer ensuite de manière plus sereine des dialogues interconvictionnels, c'est-à-dire incluant des personnes aux convictions religieuses et non religieuses, et plus largement des appartenances culturelles différentes. Il s'agirait tant de déconstruire les préjugés sur les uns et les autres que de réfléchir ensemble aux difficultés et aux conditions d'une vie commune dans des espaces partagés.

Le 11^{ème} arrondissement, qui a été plusieurs fois la cible d'attaques terroristes en 2015, est en même temps un arrondissement où coexistent, dans la bonne entente le plus souvent, toutes sortes de groupes religieux, mêlés à des populations non croyantes et non pratiquantes. Notre arrondissement pourrait-il être un lieu innovant de ce dialogue interconvictionnel ? La Mairie du 11^{ème} arrondissement est-elle disposée à soutenir un projet de long terme mêlant des propositions d'ateliers artistiques à des rencontres plus axées sur le dialogue interconvictionnel ? Le lieu de telles pratiques et rencontres pourraient se situer idéalement dans le quartier très cosmopolite de Belleville où toutes sortes de jeunes de tous pays pourraient être concernés.

Outre l'association Fen'Art qui a déjà élaboré un projet d'atelier dont M. Zouhir BOUDJEMA va vous parler, plusieurs autres associations du 11^{ème} arrondissement pourraient être impliquées dans ce projet, autour d'activités telles que les sorties culturelles ou les ateliers de cuisine. Je passe la parole à M. BOUDJEMA pour compléter ce propos. »

M. BOUDJEMA : « Bonsoir. Le projet consiste en une animation de plusieurs espaces de ressources pour les arts visuels en forme de workshops auprès des publics jeunes et adultes. Généralement, les jeunes sont le public visé et on les laisse dans leur univers. Mais la démarche est de faire des activités avec eux tout en impliquant des adultes. Le travail peut alors se faire en interaction avec deux ou trois générations différentes. A partir des pratiques artistiques, les artistes de Fen'Art, en collaboration avec d'autres associations, organiseront dans un premier temps, dans une phase expérimentale, des échanges interactifs où les médiums artistiques sont les prétextes pour ce lien social, c'est-à-dire mettre en place une communication ouverte sur la vie dans la cité, transmettre des valeurs de vivre-ensemble : la tolérance et le respect de la différence. Enfin, faire de l'art universel un ART utile, une aspirine de l'esprit et surtout un rempart contre l'obscurantisme. Cette association a une composante : des personnes venant de différents horizons et ayant déjà vécu le terrorisme dans leur pays d'origine. L'artiste le plus jeune a 45 ans. Ils ont donc un long parcours professionnel. Nous avons effectué quelques petites expériences dans quatre arrondissements de Paris ainsi qu'à Trappes. Nous avons trouvé dommage de ne pouvoir l'appliquer au 11^{ème} arrondissement. Nous aimerions bénéficier de la complicité des politiques et de certaines associations pour le projet. Les activités sont diverses : contes pour enfants et pour adultes, calligraphie arabe/chinoise/berbère/hébraïque, initiation au vitrail, création de vidéo, performances. Elles sont très simples et ludiques mais elles servent de prétexte pour provoquer le dialogue et pour expliquer les valeurs de la République dès le plus jeune âge. »

M. le Maire : « Merci Monsieur pour cette question. Je vais passer la parole à M. Jean-Pierre CORSIA pour vous apporter une réponse. La question est essentielle dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui. Il me semble important d'avancer sur un projet de cette nature. Nous allons commencer par la première question sur le projet d'une association. Nous devrions éviter les questions de cette nature dans ce Conseil mais elle nous a semblé pertinente au vu des circonstances. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Je suis très reconnaissant envers Mme Martine COHEN et M. Zouhir BOUDJEMA d'avoir posé cette question concernant une demande de soutien à la

promotion d'une laïcité en action inscrite dans la durée. En effet, il s'agit d'apaiser un débat trop passionnel pour mieux renouer avec le vivre ensemble qui fonde les valeurs de la République. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 définit la République comme « indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Ce sont les piliers de la République. Chacun de ces termes ouvre des champs d'interprétation considérables.

La laïcité est probablement l'un des attributs de la République le plus spontanément cité, mais aussi l'un des plus mal connus et des plus débattus quant à son contenu et sa portée. Le principe de laïcité est inséparable de la liberté de conscience, de la liberté de religion et de la liberté de culte, sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public, comme le proclame l'article 1^{er} de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat. Il signifie que l'Etat et, d'une manière générale, les services publics et les agents publics s'imposent une stricte neutralité religieuse et respectent toutes les religions, sans en privilégier aucune. La laïcité, parce qu'elle est l'une des conditions fondamentales du vivre ensemble, requiert une lutte constante contre toutes les discriminations.

Ces principes constituent le socle du pacte républicain. Au-delà de leur portée juridique, ils reflètent des valeurs qui ont vocation à inspirer non seulement l'action publique, mais aussi l'engagement individuel des citoyens.

L'article 2 de la Constitution inscrit la devise de la République : liberté, égalité, fraternité.

La liberté est au cœur de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789, car c'est à travers elle que le sujet devient citoyen. La liberté individuelle, la liberté d'aller et venir, la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de culte, la liberté d'entreprendre, la liberté d'association et la liberté syndicale.

L'égalité recouvre plusieurs dimensions, comme dans la plupart des démocraties : égalité devant la loi (dont découle l'interdiction de toute discrimination en fonction de l'origine, des opinions ou de la religion), égalité devant le suffrage, égalité des sexes.

La fraternité n'a jamais été véritablement définie en dépit de sa place dans nos textes fondateurs. De la fraternité semble ressortir davantage l'ordre du « sentiment » qu'à celui du droit et elle s'est progressivement effacée au profit de la solidarité.

Il existe donc incontestablement un besoin de pédagogie et de transmission autour des valeurs de la République que traduit le succès de l'appel de la Ministre de l'éducation nationale à constituer une « réserve citoyenne » auprès des enseignants pour porter haut et fort les valeurs de la République, de la citoyenneté et de la laïcité.

Près de 5000 Français, dont 500 dans l'Académie de Paris, ont répondu à cet appel après les événements tragiques de janvier et novembre dernier pour que des femmes et des hommes, actifs ou retraités, du privé ou du public s'engagent dans la Réserve citoyenne pour apporter des réponses aux questions que se posent les enfants, les adolescents et les jeunes adultes. La Réserve Citoyenne doit permettre l'aptitude de la Société Civile à répondre aux enjeux de la République conjointement avec les services de l'Etat, dans une période globale de désaffection pour la chose politique.

Au-delà de l'école, beaucoup de nos compatriotes éprouvent le besoin de se réapproprier les valeurs de la République, constatant, jusque dans leur vie quotidienne, à quel point elles peuvent être méconnues, voire menacées. C'est le sens de l'engagement dans la vie associative. La vitalité

du secteur associatif en France n'est plus à démontrer. Grâce à ses 16 millions de bénévoles, le secteur associatif embrasse un champ d'intervention considérable. Les associations sont depuis longtemps investies dans des missions qui relèvent, pour nombre d'entre elles, d'une logique de fraternité et de solidarité.

Dans leur immense majorité, les associations partagent par ailleurs les préoccupations sur le délitement du lien social et la mise en cause du pacte républicain. Immergées dans la société française, elles mesurent souvent depuis longtemps l'importance des fractures dans la société et elles œuvrent quotidiennement pour tenter de restaurer le désir de « vivre-ensemble » qui fait aujourd'hui défaut.

L'engagement ou le volontariat, quelle qu'en soit la forme, reste néanmoins le signe d'une citoyenneté active, vectrice de sens et porteuse de lien social. La porosité entre les différentes formes d'engagement est donc naturelle. Le plus souvent, engagement au titre de la réserve citoyenne et engagement associatif seront donc complémentaires. Les associations du 11^{ème} à travers la maison des associations et le CICA ont la volonté d'œuvrer dans ce sens.

Vous avez mis l'art et la culture au cœur du dialogue citoyen. Vous souhaitez promouvoir une laïcité en actions et une approche fraternelle du lien social au contact des populations fragiles et en particulier des jeunes issus des quartiers très cosmopolites comme à Belleville. Vous proposez de faire se rencontrer toutes les cultures au sein d'atelier d'expression artistique pour que chacun fasse l'apprentissage de la connaissance de l'autre à travers toutes ses convictions pour faire tomber les préjugés et redresser les idées reçues.

L'équipe municipale s'engage à soutenir et à promouvoir ce projet qui s'inscrit dans la durée. La Mairie du 11^{ème} apportera son soutien en mettant à disposition :

- Un accompagnement par les élus concernés.
- La logistique matérielle nécessaire.
- Un relai d'information avec les outils de communication appropriés.
- Des locaux pour des actions ponctuelles programmées dans le temps.

Par ailleurs, il serait souhaitable de mobiliser plusieurs associations concernées par cette thématique et qui disposent d'un savoir faire.

En tant qu'élu chargé du CICA, je propose que, au terme de vos initiatives, soit organisé un temps de restitution et d'échanges sous la forme d'un CICA organisé en conseil d'arrondissement spécifique permettant d'acter des propositions d'action pour le 11^{ème} ayant vocation à se généraliser dans d'autres arrondissements.

Il pourrait être étudié également l'organisation d'une fête de la citoyenneté réunissant la diversité des cultures et des convictions dans leurs expressions artistiques, culturelles et culinaires pour faire vivre le dialogue au niveau de nos quartiers de manière festive, surprenante et conviviale. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Il est effectivement important que la Mairie apporte tout son soutien pour cette promotion du vivre-ensemble. Nous avons la chance d'avoir des structures qui travaillent d'ores et déjà pour le vivre-ensemble, et aussi pour le dialogue interreligieux (association C.I.E.U.X). Chaque structure a ses spécificités et apporte son expérience. Je vous remercie pour votre participation dans ce travail. »

Question n° 2, portant sur la création d'un EHPAD dans le 11^e arrondissement, posée par Mme Marie-Annick LAPARRA et Mme Michèle PRISER (Les Retraités CFDT)

M. le Maire : « La deuxième question sera posée par les Retraités CFDT. Je donne la parole à Mme Michèle PRISER. »

Mme PRISER : « Nous avons relu avec beaucoup d'attention la réponse que vous aviez apportée lors de la réunion du 12 mai 2015 à notre question sur les EHPAD. A cette lecture, nous ne doutons pas de la volonté politique de prendre en charge la problématique du vieillissement de la population et plus particulièrement des personnes très dépendantes ne pouvant pas rester à domicile. Mais comme nous vous le faisons remarquer, notre souci c'est d'étudier les possibilités de création de plusieurs structures publiques dans le 11^{ème} arrondissement pour ne pas isoler les personnes, très dépendantes, de leur quartier et de faciliter la vie des aidants. Nous pourrions très bien imaginer que lorsque l'on crée une crèche, on pense également à créer une structure pour personnes âgées dépendantes.

Mais présentement, notre question portera sur des précisions chiffrées que nous n'avons pas trouvées à la lecture de votre réponse du 12 mai :

- Nous voudrions connaître le patrimoine immobilier de la Mairie de Paris dans le 11^{ème} arrondissement.
- Quel est le nombre de demandes d'admission en EHPAD enregistrées par le CASVP (Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris) dans le 11^e arrondissement et quel en est le suivi ? Existe-t-il une commission pour l'attribution des places en EHPAD ?
- Quel est le nombre d'APA (allocation personnalisée d'autonomie) en établissement par catégorie ?

Je vous remercie de votre réponse. »

M. le Maire : « Merci pour votre question. Vous proposiez qu'un établissement pour personnes âgées dépendantes puisse être créé lorsqu'un projet de crèche est prévu. Suite à une proposition du CICA, le 63 boulevard de Charonne a été orienté sur une thématique de solidarité médico-sociale, avec une crèche, un SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés), 24 places pour personnes handicapées mentales vieillissantes, et une maison de santé. Je vais passer la parole à Mme Rosalie LAMIN pour vous apporter des éléments de réponse. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire, chers concitoyens du 11^{ème}. Je vais faire faire un état détaillé mais assez concis de la proposition d'offres et ce que nous pouvons déduire de ce que nous trouvons dans le 11^{ème} arrondissement.

Le catalogue de propriétés de la Ville de Paris n'existe pas. La Ville de Paris a des propriétés réparties entre différentes directions, SEM et bailleurs. Il faut faire attention au terme « local vacant » car il faut connaître la destination de la parcelle. Elle peut être réservée et fléchée pour plusieurs utilités. Tout n'appartient pas à la Ville. Le PLU donne des informations par parcelle : dans le 11^{ème}, on en compte de 25 à 30 000. La tenue de ce document serait impossible à gérer. Il faut prendre le problème à l'envers : comme le projet du 63 boulevard de Charonne, il faut identifier les partenaires et le financement à partir d'un projet, et ensuite le lieu correspondant au projet pourra être choisi.

Concernant l'état de l'offre actuelle, il y a actuellement à Paris 62 EHPAD de tout statut qui totalisent 6169 places, dont 9 EHPAD publics gérés par le CASVP (1173 places). 60 % du total

des places sont habilitées à l'aide sociale. D'ici à 2017 ouvriront 15 nouveaux établissements pour un total de 1213 places dont 650 habilitées aide sociale. Dans le 11^{ème} arrondissement il existe 2 EHPAD :

- Les Ambassadeurs, au 127 rue de Montreuil (90 places)
- EHPAD Bastille, au 24 rue Amelot (89 places), géré par l'association Mutuelle de la RATP (100 % d'aide sociale)

Pour installer un EHPAD habilité aide sociale et accessible aux classes moyennes, trois conditions sont requises :

- du foncier à un coût raisonnable pour ne pas grever le tarif de l'établissement, ce qui est rare dans les arrondissements très denses du centre de Paris, et de taille suffisante. A titre d'information, rappelons que le SAMSAH du 63 bd de Charonne accueille une vingtaine d'unités de vie pour personnes âgées handicapées sur 1200 m². Ce projet de lieu partagé avec une crèche et une unité d'accueil pour personnes handicapées avait été proposé par le CICA.
- des subventions d'investissement et d'équipement de la Ville de Paris, du Conseil Régional ou de la Caisse de Retraite.
- des possibilités de financement du fonctionnement de l'établissement par l'assurance maladie (ARS) pour le secteur soins, par le Département pour financer le tarif hébergement pour les bénéficiaires de l'aide sociale et le tarif dépendance pour les bénéficiaires de l'APA en établissement.

Concernant l'état de la demande, en réponse aux questions des Retraités CFDT, voici les éléments fournis par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris :

- Actuellement, 54 personnes domiciliées dans le 11^{ème} arrondissement ont une demande d'accueil en EHPAD en cours de validité. Ces personnes sont sur liste d'attente. Le service qui s'occupe des admissions en EHPAD précise que certaines demandes peuvent avoir été déposées à titre de précaution (au cas où l'état de santé de la personne âgée viendrait à se dégrader rapidement) et qui n'ont donc pas abouti à ce jour.
- Au cours de l'année 2015, 28 personnes âgées domiciliées dans le 11^{ème} arrondissement ont été admises en EHPAD majoritairement dans les 20^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements.
- Il n'y a pas de commission d'attribution en EHPAD. Lorsqu'une demande est déposée, un logement en EHPAD peut être proposé dans d'autres arrondissements.
- Le CASVP a traité en 2015, 378 demandes d'APA à domicile et 43 demandes d'APA en établissement.

Le 11^e arrondissement est doté d'une offre importante favorisant le maintien à domicile et l'autonomie des personnes (environ le double de places proposés par rapport à la moyenne parisienne). En plus des 2 EHPAD précédemment cités, l'arrondissement compte :

- 12 résidences appartements gérées par le CASVP, soit 625 logements
- 1 foyer-logement de 82 places géré par le CASVP
- 1 centre d'accueil de jour de 25 places pour personnes malades d'Alzheimer
- 1 SAMSAH (63 boulevard de Charonne) d'une vingtaine d'unités de vie pour personnes âgées handicapées mentale, dont la réalisation est le fruit des travaux et d'un vœu porté par le CICA 11 »

M. le Maire : « Merci pour ces éléments chiffrés. En complément, je précise qu'en janvier dernier un EHPAD associatif de 112 places a ouvert au 122 boulevard de Charonne, qui certes n'est pas dans le 11^{ème} arrondissement mais qui en est voisin. »

Question n° 3, relative à la dématérialisation croissante des administrations et services publics face aux publics exclus des pratiques numériques et aux moyens humains dont disposent les centres sociaux, posée par Mme Annette GUERIN, présidente du Centre social Le Picoulet

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Annette GUERIN du Centre social Le Picoulet. »

Mme GUERIN : « Le thème de ma question est la réponse à la dématérialisation croissante des administrations et services publics pour les publics exclus des pratiques numériques. La séance inaugurale du nouveau CICA le 8 décembre 2014 a déterminé un axe majeur pour le travail de la mandature, culture-éducation-loisirs, un thème assez large pour que chacun puisse s'y inscrire. Le travail ultérieur des associations a pointé divers sous-thèmes notamment celui de la dématérialisation, qui touche autant les services publics (Pôle emploi, prestations familiales ou service des impôts) que l'accès à la culture.

Grâce à la politique de la Ville, notre arrondissement est doté de deux espaces publics numériques, dont mon association le centre social du Picoulet, qui ont pour vocation de lutter contre la fracture numérique. La Maison des Associations apporte une aide substantielle et adaptée aux responsables des associations, au niveau de l'instruction informatique des demandes de subventions et de l'accès à la maîtrise des nouvelles formes de technologies de communication. Malgré ces efforts, les structures visant à développer la culture populaire et à apporter aide et soutien social sont débordées, tant par l'importance des besoins de la population que par la rapide évolution des matériels et des techniques. D'autant plus que ces associations fonctionnent avec très peu de salariés professionnels et de très nombreux bénévoles qui eux-mêmes ont du mal à suivre ces évolutions. Nous fonctionnons avec six salariés au centre social du Picoulet.

Nous attendons de la part de nos élus qu'ils exercent une forte pression sur les administrations et les services publics afin qu'ils offrent à leurs administrés démunis face à cette dématérialisation croissante, des permanences destinées à les aider dans leurs diverses démarches administratives.

Nous attendons aussi de la part de nos élus qu'ils incitent les administrations et services publics à délocaliser régulièrement des personnels dans nos structures sociales et culturelles pour être au plus près de leurs administrés, et par leur présence, apporter leurs compétences professionnelles aux salariés et bénévoles à l'occasion de ces contacts, créateurs de dynamiques réciproques. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Avec M. Michel BILIS, nous suivons de près l'évolution des centres sociaux dont nous connaissons bien les difficultés. Je lui passe la parole. »

M. BILIS : « Les inquiétudes exprimées par la présidente du centre social sont entendues. Je rappelle que les conventions des centres sociaux seront renouvelées en 2016. La volonté de Colombe BROSSEL, adjointe à la Maire de Paris, chargée de la Sécurité, de la Prévention, de la Politique de la Ville et de l'Intégration, n'est pas à la diminution des moyens attribués aux centres sociaux. La construction des futures conventions sera dirigée vers une optimisation des moyens.

Des concertations organisées prochainement permettront aux centres sociaux de formuler des propositions concrètes en ce sens.

Concernant la mise à disposition de personnels des administrations aux centres sociaux, il est important de rappeler que ces personnels ne sont pas des agents de la Ville de Paris ou du Département, mais des agents de la Caisse d'Allocations Familiales, par exemple. Il y a toujours dans certains centres sociaux des permanences assurées par des administrations publiques dans les locaux des centres. Mais beaucoup de ces permanences ont été supprimées car elles étaient ni assez fréquentées ni clairement identifiées par le public, selon la Ville. Ce sont les principales raisons de la fin de ces expériences mais il est toujours possible pour les centres sociaux, qui sont des associations indépendantes, de renouer des partenariats avec ces administrations.

On peut rappeler qu'un PIMMS (Point Information et Médiation Multi Services) est mis en place au Centre social du Picoulet depuis le 7 décembre 2015, à raison d'une permanence hebdomadaire le lundi après-midi, grâce à l'action de la municipalité du 11^{ème}. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Un dialogue très nourri s'est instauré entre la Ville et les centres sociaux, qui sont structurés dans une fédération qui échange régulièrement avec la Mairie de Paris. Au-delà de ces premiers éléments de réponses, je ne doute pas que vous aurez les moyens d'avancer concrètement dans le cadre de la refonte des conventions. Vous aurez également notre soutien dans cette démarche puisque vous nous posez la question. Il est important que les centres sociaux fonctionnent correctement étant donné le travail qu'ils réalisent. »

Question n° 4, portant sur le devenir du local du Pavillon à la Clef, posée par M. Zouhir BOUDJEMA (Fen'Art)

M. le Maire : « La quatrième question porte sur le Pavillon à la Clef. Je donne la parole à M. Zouhir BOUDJEMA. »

M. BOUDJEMA : « Ce local était occupé par une association mais il est actuellement vacant. Il est situé devant un jardin public, dans un quartier difficile, et nous aimerions que les associations s'y investissent. Nous avons déjà parlé avec quelques jeunes du quartier et nous avons constaté que beaucoup de travail est à faire sur place. Ce jardin sert de lieu de trafic pour les dealers. Un travail a été fait pour que les familles puissent réinvestir ce jardin. Le local est malheureusement fermé alors que des associations comme la nôtre ou Belleville Cosmopolite pourraient y mener des actions pour occuper les jeunes. »

M. le Maire : « Merci. Je vais donner la parole à Mme Isabelle CHARPENTIER pour vous donner l'état de nos travaux sur ce local. »

Mme CHARPENTIER : « Merci M. le Maire. Le local a été occupé provisoirement par le centre du planning familial. Il a été attribué en septembre 2015 à la compagnie Par Hasard, bien connue du quartier Politique de la ville Fontaine au Roi, pour ouvrir un lieu d'accès à la culture et à la citoyenneté. Cette association, qui participe grandement aux événements du quartier (Lire en délire, Ville Vie Vacances) et qui a répondu positivement pour participer à des actions envers le public suite aux attentats, veut installer un lieu qui sera identifié comme un lieu ouvert à la lecture, ce qui n'existe pas dans le quartier Belleville/Fontaine au Roi car il n'y a pas de bibliothèque ou de médiathèque. L'installation de cette association permettrait d'avoir un lieu privilégié d'accès aux livres. »

Il est vrai que des retards ont été pris en mairie centrale pour l'attribution de ce local. L'association doit encore visiter le lieu afin qu'elle puisse donner sa décision d'occuper ou non le Pavillon à la Clef. Une commission devra ensuite avaliser ce choix.

Ce local n'est donc pas abandonné à lui-même, il ne faut pas vous inquiéter. Nous tenons absolument à le conserver dans le giron des locaux dédiés à la Politique de la ville et au Contrat de ville sur ce territoire Belleville/Fontaine au Roi, d'autant qu'il n'y a pas beaucoup de locaux disponibles dans ce quartier et que les locaux dédiés à l'accès à la culture n'y sont pas nombreux. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Un beau projet est donc en train d'émerger sur ce local. J'ai également entendu d'autres demandes d'associations qui donneront sûrement lieu à des échanges pour retrouver d'autres locaux et M. Jean-Pierre CORSIA sera prêt à vous accompagner. Mme Joëlle MOREL souhaite prendre la parole. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Le Pavillon à la Clef est implanté dans un quartier Politique de la ville, dans le quartier Fontaine au Roi, rue de l'Orillon. A ce titre, de nombreuses réunions ont eu lieu pour mettre en place le nouveau Contrat de ville pour que les habitants s'organisent pour faire des propositions et qu'ils puissent agir collectivement.

Pour que les habitants s'organisent et agissent collectivement, ils ont besoin de locaux pour pouvoir s'organiser par eux-mêmes. Le rez-de-chaussée du Pavillon à la Clef est un lieu idéal pour faire vivre réellement le nouveau Contrat de ville. Le groupe Europe Ecologie s'étonne que le local soit attribué à une association sans assez de concertation. Le groupe en prend connaissance seulement aujourd'hui. Nous regrettons de passer encore une fois à côté d'une possibilité pour redonner confiance aux habitants pour faire vivre le Contrat de ville tel qu'il est décrit dans les textes. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Je m'étonne de la nature de cette intervention, étant donné que le Contrat de ville a été également voté par votre groupe et que le développement de la lecture fait partie des axes forts de ce contrat. Par ailleurs, des travaux ont été engagés à hauteur de 50 000 euros par la Mairie pour transformer les locaux. Votre proposition impliquerait de nouveaux travaux pour en changer la destination une nouvelle fois. Cela ne me semblerait pas de bonne gestion.

Cette question du travail sur la lecture, l'apprentissage et la maîtrise de la langue est une question qui me semble absolument essentielle. Je le répète, elle est au cœur du Contrat de ville. Mais cela semble d'une telle évidence sur ce quartier. On peut en prendre la mesure au Forum de l'emploi : les employeurs nous disent que le problème n° 1 de l'accès à l'emploi est la maîtrise de la langue. Cela nous interroge et oriente nos choix pour ce quartier Politique de la ville. Je suis convaincu que chacun trouvera ce projet magnifique lorsque la compagnie se sera établie dans le local. »

M. BOUDJEMA : « M. le Maire, je voulais ouvrir une parenthèse. Une question est posée, Madame l'élue répond que le projet va dans le bon sens et c'est une bonne nouvelle. Je voudrais juste ajouter qu'il faut composer avec les habitants, donner l'occasion à quelques associations de travailler avec les habitants pour élargir le champ d'action. M. le Maire, nous sommes prêts à le rénover personnellement. Nous avons au sein de l'association des personnes qui travaillent dans le secteur du bâtiment et nous sommes volontaires pour arranger ce local. »

M. le Maire : « Je vais rappeler les règles du jeu de ce type d'instance. Cette instance ne sert pas à chaque association à faire avancer leur dossier. Il s'agit d'un travail collectif qui s'effectue dans le cadre du CICA. Si chaque association venait en défendant sa demande de subvention ou de local,

nous n'avancerions pas. Le rôle des élus est d'entendre toutes les demandes mais aussi de choisir. Le choix s'est fait dans la concertation. Cette concertation a précédé l'élaboration du Contrat de ville. Mme Isabelle CHARPENTIER a organisé de nombreuses réunions. Tous les acteurs du quartier (habitants, associations, compagnies culturelles) se sont investis pour faire émerger ce contrat. L'accès à la lecture fait partie des axes prioritaires du contrat que nous mettons en œuvre. Si votre association a besoin d'un local, je vous invite à rencontrer M. Jean-Pierre CORSIA pour faire avancer votre dossier. Mais ce n'est pas en essayant de prendre le local d'une autre association que vous arriverez à progresser, même si vous posez la question ce soir au Conseil d'arrondissement sous forme de CICA. »

Question n° 5, portant sur l'offre proposée par la Mairie du 11^e arrondissement pour accompagner les jeunes en recherche d'emploi, posée par Mme Thérèse KAMSA (Label Schiba Sonore)

M. le Maire : « La dernière question est posée par Mme Thérèse KAMSA du Label Schiba Sonore. »

Mme KAMSA : « Bonsoir. Le Label Schiba Sonore accompagne des artistes de toutes tendances. Nous voulons savoir ce qui est préconisé par les élus en matière d'insertion professionnelle des jeunes. Nous pensons que l'art peut aider les jeunes à exprimer leur identité. Nous souhaiterions organiser une journée où élus et entreprises rencontreraient les jeunes pour connaître la problématique des jeunes des quartiers difficiles, une sorte de « forum inversé » où les jeunes invitent les élus et les entreprises pour répondre à leurs besoins. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Il s'agit d'une question très importante. Je vais d'abord passer la parole à Mme Mercedes ZUNIGA, au titre de sa délégation au développement économique et à l'accès à l'emploi, et ensuite à Mme Delphine TERLIZZI au titre de la jeunesse. »

Mme ZUNIGA : « Merci M. le Maire. Je voudrais d'abord vous remercier Madame pour cette question sur un sujet aussi important que les initiatives en faveur de l'emploi des jeunes.

Effectivement, lors des Forums Emploi les demandeurs d'emploi viennent à la rencontre des entreprises pour se renseigner ou postuler aux postes offerts. Lors du dernier forum organisé dans le 11^{ème} arrondissement, 25% des participants avaient entre 16 et 25 ans. Nous avons opté pour ce type de forum, autour des métiers en tension, par souci d'efficacité, afin de faciliter l'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi.

Mais l'organisation d'un Forum Emploi passe par un long travail de préparation pendant plus de trois mois avec, entre autres, des ateliers de découverte des métiers où les entreprises viennent rencontrer les demandeurs d'emploi pour présenter des métiers et parfois leur entreprise. Nous l'avons fait en 2015 et, cette année, des ateliers de découverte des métiers auront lieu en Mairie le 12 avril. D'autres initiatives de ce type sont organisées auprès des jeunes, dont Mme Delphine TERLIZZI parlera. Ce type des rencontres sont donc en partie des « Forums Inversés ». En partie uniquement puisqu'une sélection des métiers est réalisée en amont.

Mais votre proposition est très intéressante et nous encourage à aller plus loin dans cette démarche de consultation auprès du public. Nous pouvons déjà l'intégrer dans la préparation du prochain Forum. Nous allons réfléchir rapidement sur la forme à adopter, par exemple un questionnaire auprès des jeunes sur les métiers qu'ils souhaitent découvrir. J'ai compris que votre

association a des propositions spécifiques par rapport aux artistes. Nous pouvons en tenir compte et organiser un espace dédié aux métiers artistiques lors des Forums Emploi. Mme Delphine TERLIZZI va revenir sur les initiatives avec les associations jeunes. »

Mme TERLIZZI : « Merci Mme Mercedes ZUNIGA. Je souhaite également préciser que lorsqu'elle choisit les entreprises après concertation et que les entreprises sélectionnées pour participer au forum sont des entreprises qui recrutent. Il est vrai que le secteur de l'art ne recrute pas beaucoup et que ces métiers ne sont pas très présents sur les forums de l'emploi. Mais il faut des artistes et la proposition que vous faites est très intéressante. Nous pourrions en discuter ensemble.

Concernant la question de l'emploi des jeunes, nous travaillons en étroite collaboration avec la Mission Locale qui accueille, informe, permet de trouver des formations et effectue des suivis personnalisés. Dans le cadre du Contrat Jeunesse d'arrondissement, nous avons demandé à la Mission locale de se délocaliser et de se rapprocher des structures jeunesse (Antenne Jeunes, centres sociaux, PIJ - Point Information Jeunesse Mercœur) car les jeunes ne s'adressent pas systématiquement à la Mission locale. Nous avons la chance d'en avoir une dans le 11^{ème} arrondissement.

Je me suis beaucoup concentrée cette année sur le développement des chantiers jeunes : des chantiers courts de 2 à 4 semaines (bâtiment, administratif) qui permettent aux jeunes de remettre le pied à l'étrier et de découvrir des métiers. De nombreux chantiers auront lieu cet été.

Nous nous sommes également aperçu que les structures jeunesse accueillant de jeunes demandeurs d'emploi n'avaient pas nécessairement accès à tous les dispositifs existants. La Mission locale se déplace donc dans les structures jeunesse pour informer les animateurs et les éducateurs des nouveaux dispositifs de manière à informer les jeunes au mieux : par exemple, il est faux de déclarer qu'un jeune inscrit dans une Mission locale ne peut être également inscrit à Pôle Emploi.

Je me suis également rapprochée des lycées et des collèges pour des actions de découverte des métiers en lien avec les établissements scolaires. Je suis tout à fait d'accord avec Mme ZUNIGA pour vous recevoir et discuter au sujet de vos besoins. Merci. »

M. le Maire : « Le sujet est effectivement majeur. Je vous remercie pour la question et les réponses apportées qui donneront lieu sans aucun doute à des suites. Merci également à M. Jean-Pierre CORSIA d'avoir préparé ce CICA. »

A 19h25, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.